

Commune de Luttenbach-près-Munster

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LUTTENBACH  
SEANCE DU 23 MARS 2018**

A la séance du 23 mars 2018, présidée par M. Francis KLEIN, Maire,  
Etaient présents : Mmes et MM. Bernard REINHEIMER, Alfred WEICK, Catherine CLAUDEPIERRE, Edouard SPENLE, Marlène BESSEY, Anne HERRMANN, Agnès AUER, Thierry MANGOLD, Régine RIEDLINGER, Elodie BALZLI, Norbert DEVILLERS, André HAEBERLE.

Absents et excusés : MM. Olivier MARANZANA, Joseph WITTEMER.

Absents et non excusés : /

Absents excusés et procurations : /

Secrétaire de séance : M. Thierry MANGOLD.

La séance est ouverte à 20 H 15.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2018
2. Vote des taux des impôts locaux 2018
3. Affectation des résultats 2017
4. Vote des budgets primitifs 2018
5. Emplois saisonniers
6. Salle Communale - Tarifs
7. Conclusion d'une convention d'objectif avec l'Association « Les Nussakracher »
8. Demandes de subventions
9. Location de terrain
10. Chasse :
  - Compte-rendu de la réunion de la Commission communale consultative de la chasse du 7 février 2017
  - Demande d'agrément d'un permissionnaire de chasse lot 3
11. Demandes d'urbanisme
12. Divers et communications.

**POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 FEVRIER 2018**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 9 février 2018.

**POINT 2 – VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2018**

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, sur proposition de la commission des finances réunie le 12 mars 2018,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir les taux des impôts locaux au même niveau que ceux de 2017. Les taux votés pour 2018 sont donc les suivants :

- Taxe d'habitation	6,38 %
- Taxe foncier bâti	8,34 %
- Taxe foncier non bâti	50,23 %

**POINT 3 AFFECTATION DES RESULTATS DE 2017****3.1 - Affectation du résultat 2017 du budget principal M14**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

- un excédent de	40 089,81 €
- un déficit de	0,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE****Résultat de fonctionnement**

<u>A Résultat de l'exercice</u>		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		40 089,81 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		29 913,46 €
<b>C Résultat à affecter</b>		
= A+B (hors restes à réaliser)		<b>70 003,27 €</b>
<b>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>		
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		64 538,58 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		-36 000,00 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b>	<b>0,00 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b>	<b>28 538,58 €</b>
1) G = au minimum, couverture du besoin de financement F		0,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		70 003,27 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>		<b>0,00 €</b>

### 3.2 - Affectation du résultat 2017 du budget eau-assainissement

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent	5 221,87€
- un déficit d'exploitation	0,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

#### AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

<b>a. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 5 221,87 €
<b>dont</b> Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00 €
<b>c. Résultats antérieurs de l'exercice</b>	1 875,20 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b>	<b>7 097,07 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	48 208,27 €
<b>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	- 5000,00 €
<b>Besoin de financement = e. + f.</b>	<b>0,00 €</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>7 097,07 €</b>
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0,00 €
3) Report en exploitation R 002	7 097,07 €
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	<b>0,00 €</b>

## POINT 4 – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018

### 4.1 – Dépenses d'investissement prévues :

#### Budget général M14 :

Remboursement prêts, salle communale (solde), lampadaires rue de la Mairie et rue Principale, poteau incendie, démolition kilbe, matériel informatique, écoles, achat terrain SNCF, matériel services techniques.

#### Budget eau assainissement M49 :

Remboursements prêts, porte du réservoir (report), renouvellement conduite eau Stemlisberg et rue du Baron de Coubertin, branchements divers.

#### **4.2 – Approbation du budget primitif général 2018 :**

Le projet de budget primitif, élaboré par le Maire et discuté par la commission des finances le 12 mars 2018, a été transmis aux membres du conseil.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'élèvent à 667 780,00 euros. Les dépenses et les recettes d'investissement se montent à 188 818,00 euros.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2018 de l'exercice général tel qu'il est présenté.

#### **4.3 - Approbation du budget eau/assainissement 2018 :**

Le projet de budget primitif, élaboré par le Maire et examiné par la commission de finances le 12 mars 2018, a été transmis aux membres du conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, à l'unanimité, approuve le budget primitif eau/assainissement pour 2018 tel qu'il est présenté. Ce budget est équilibré en dépenses et recettes d'exploitation à 148 697,00 euros et en dépenses et recettes d'investissement à 283 755,00 euros.

### **POINT 5 – EMPLOIS SAISONNIERS**

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'embaucher deux agents d'entretien auxiliaires pour les mois de juillet et d'août 2018. Ces agents seront rémunérés en qualité d'adjoint technique territorial auxiliaire à temps complet sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1. Ces agents seront affiliés au régime local de la sécurité sociale et à l'Ircantec.

### **POINT 6 – SALLE COMMUNALE - TARIFS**

Les tarifs actuels fixés pour la location de la Salle Communale ne permettent pas de répondre à toutes les demandes. En effet, il n'est actuellement pas fixé de tarif pour une location pour un week-end. Monsieur le Maire propose de compléter les tarifs actuellement fixés.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide de fixer les tarifs suivants pour la location de la Salle Communale à compter de la date de la présente délibération :

Caution :	500,00 €
Location 1 jour pour les habitants de Luttenbach :	120,00 €
Location 2 jours (week-end) pour les habitants de Luttenbach :	180,00 €
Location 1 jour pour les personnes extérieures :	160,00 €
Location 2 jours (week-end) pour les personnes extérieures :	240,00 €
Associations et personnes ayant œuvré pour le bien de la Commune :	50,00 €
Associations à caractère social : gratuit mais location uniquement en semaine (pas le week-end).	

**POINT 7 – CONCLUSION D’UNE CONVENTION D’OBJECTIF AVEC L’ASSOCIATION « LES NUSSAKRACHER »**

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu’une convention d’objectif doit être conclue avec l’Association « Les Nussakracher » en raison de la subvention prévue dont la somme est supérieure à 23 000,00 €

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 février 2018 et notamment le point n° 6 portant attribution d’une subvention d’un montant de 25 000,00 € à l’Association « Les Nussakracher »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de conclure une convention d’objectif avec l’Association « Les Nussakracher » pour l’exercice 2018.

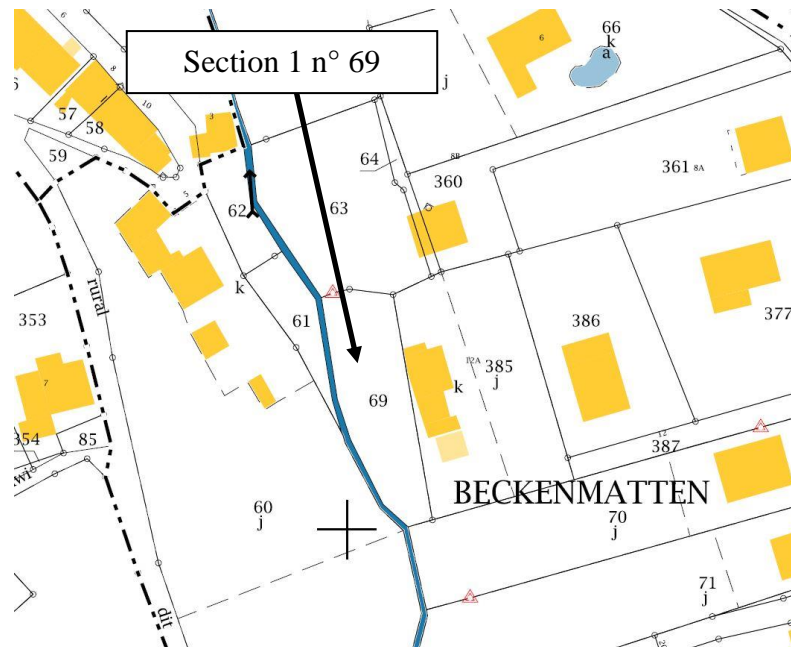
**POINT 8– DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le Maire présente au Conseil les demandes de subventions qui sont parvenues en mairie :

- ARSEA Institut Médico-Pédagogique Les Catherinettes pour un séjour au Centre « Le Rimlishof » du 12 au 14 juin 2018 pour un enfant domicilié à LUTTENBACH (10,00 € par jour). Le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, de verser une subvention de 30,00 € à l’ARSEA Institut Médico-Pédagogique Les Catherinettes,
- Association Régionale « L’Aide aux Handicapés Moteurs » : accueil d’un enfant de LUTTENBACH. Le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, de verser une subvention de 30,00 € à l’Association Régionale « L’Aide aux Handicapés Moteurs »,
- Amis de la Nature section Judo pour la participation de deux Judokas au Championnat Européen master Judo qui se déroulera du 14 au 17 juin 2018 à Glasgow (Royaume-Uni). Le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, de verser une subvention de 100,00 € aux Amis de la Nature section Judo,
- Entente Vallée Verte pour la participation de deux équipes au tournoi KOMM MIT INTERNATIONAL qui aura lieu du 18 au 20 mai 2018 à KEHL (Allemagne). Six enfants de LUTTENBACH sont concernés. Le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, de verser une subvention de 100,00 € à l’Entente Vallée Verte.

**POINT 9 – LOCATION DE TERRAIN**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la propriété SPENLE – 5 rue de l’Ecole a été vendue à M. Yannick ADLER. M. Patrick SPENLE sollicite le transfert de la location du terrain au nouveau propriétaire. Le terrain concerné par cette location est : Section 1 parcelle n° 69. Le prix de location actuel est de 20,00 € par an.



Après délibération, le Conseil Municipal, décide de louer le terrain Section 1 n° 69 à M. Yannick ADLER domicilié 5 rue de l'Ecole à LUTTENBACH à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour un loyer annuel de 20,00 €.

## **POINT 10 - CHASSE**

### 10.1 – Compte-rendu de la réunion de la Commission Consultative Communale de la chasse du 13 février 2018 :

Le Maire rend compte de cette réunion au cours de laquelle les propositions des plans de chasse pour 2018-2019 ont été établies.

### 10.2 – Demande d'agrément d'un permissionnaire de chasse : lot 3

Vu le cahier des charges des chasses communales pour la période 2015-2024

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014183-0004 du 2 juillet 2014 arrêtant le cahier des charges type des chasses communales pour la période du 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024

Vu la demande présentée,

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Consultative de la Chasse du 13 février 2018,

Le Conseil municipal, après délibération, sur avis de la Commission communale consultative de la chasse, décide l'admission de la personne nommée ci-dessous en qualité de permissionnaire de chasse du lot n° 3 :

- Monsieur Jean-Daniel MULLER, domicilié 4 rue du Pont à MUNSTER

Le Maire est chargé de notifier cette décision au demandeur par lettre recommandée avec accusé de réception.

**POINT 11 – DEMANDES D’URBANISME**

Le Maire présente au Conseil les demandes qui sont parvenues en mairie :

- Me Anne-Catherine PRUDHON-REBISCHUNG, Notaire à MUNSTER : demande de CU propriété située section 05 n° 216/72, 70, 68, 51, 44 et 217/72 – 28 rue Principale et Braeschhaeusser. La Commune n’a pas fait usage de son droit de préemption dans le cadre de cette vente par Mme Peggy BURGUY à M. LEISSER et Mme DI SANTO.
- La Commune n’a pas fait usage de son droit de préemption dans le cadre de la vente de la propriété Section 8 n° 167/147 et 177 – Chemin du Baechlé appartenant à Mme Agnès AUER,
- Martin ERTLE, 4 Chemin du Geisbach : Couverture de la terrasse existante,
- Jacky KOCH, 1 Allée du Chêne : Coloration et isolation des façades et construction d’un abri de jardin,
- Olivier MICLO, 3 rue des Acacias : Ajout d’une fenêtre de toit dans le grenier du garage,
- Thierry MANGOLD, 10 Leymel Haut : pose d’un bardage bois sur garage existant et construction d’un abri à bois.

**POINT 12 – DIVERS ET COMMUNICATIONS**12.1 Remerciements :

L’Association Skieurs du Tanet remercie pour l’octroi d’une coupe lors des différentes épreuves qui se sont déroulées en janvier et février 2018

Monsieur le Maire présente ses sincères remerciements à l’équipe qui a réalisé les décorations de Pâques.

12.2 Escalier Mairie :

Mme Catherine CLAUDEPIERRE signale qu’il a été constaté que l’escalier reliant le parking de la Mairie aux Ecoles et à la Salle Communale est régulièrement squatté. Il sera installé un phare s’allumant par détection de présence.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 30.

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION  
DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LUTTENBACH  
SEANCE DU 23 MARS 2018**

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2018
2. Vote des taux des impôts locaux 2018
3. Affectation des résultats 2017
4. Vote des budgets primitifs 2018
5. Emplois saisonniers
6. Salle Communale - Tarifs
7. Demandes de subventions
8. Location de terrain
9. Chasse :
  - Compte-rendu de la réunion de la Commission communale consultative de la chasse du 7 février 2017
  - Demande d'agrément d'un permissionnaire de chasse lot 3
10. Demandes d'urbanisme
11. Divers et communications.

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
<b>KLEIN Francis</b>	<b>Maire</b>		
<b>REINHEIMER Bernard</b>	<b>1er Adjoint</b>		
<b>WEICK Alfred</b>	<b>2ème Adjoint</b>		
<b>CLAUDEPIERRE Catherine</b>	<b>3ème Adjoint</b>		
<b>SPENLE Edouard</b>	<b>Conseiller municipal</b>		
<b>BESSEY Marlène</b>	<b>Conseiller municipal</b>		
<b>HERRMANN Anne</b>	<b>Conseiller municipal</b>		
<b>FRITSCH Agnès</b>	<b>Conseiller municipal</b>		
<b>MARANZANA Olivier</b>	<b>Conseiller municipal</b>		
<b>WITTEMER Joseph</b>	<b>Conseiller municipal</b>		
<b>MANGOLD Thierry</b>	<b>Conseiller municipal</b>		



<b>RIEDLINGER Régine</b>	<b>Conseiller municipal</b>		
<b>BALZLI Elodie</b>	<b>Conseiller municipal</b>		
<b>DEVILLERS Norbert</b>	<b>Conseiller municipal</b>		
<b>HAEBERLE André</b>	<b>Conseiller municipal</b>		